



Projet Educatif Territorial 2017-2020

Instrument de collaboration locale sur les questions éducatives, le Projet éducatif territorial vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, ainsi que des activités extrascolaires.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

La commune d'Arnas, dans la continuité du précédent PEDT, maintient l'enfant et ses intérêts au cœur de ce projet, en privilégiant le dialogue et les relations avec les familles, les partenariats avec les ressources locales, et les échanges avec le corps enseignant et le centre de loisirs.

PREAMBULE

Présentation de la Ville

Arnas est une commune de 3.528 habitants au 1^{er} janvier 2017, située en limite nord de Villefranche sur Saône, dans le Rhône. Elle fait partie de la communauté d'agglomération « Villefranche Beaujolais Saône ».

La commune est très étendue géographiquement car elle couvre 1751 hectares. Elle est donc composée de plusieurs « quartiers » :

- Les quartiers de la Croix Fleurie et de la Chartonnière sont très proches de Villefranche. Ces quartiers comportent de l'habitat individuel et des immeubles collectifs. Les enfants de ces quartiers ne fréquentent pas l'école communale du village mais une école caladoise et une école de Gleizé, proches de chez eux.

- Le quartier de la Grange Perret est un gros hameau, entouré d'autres hameaux plus petits, tous résidentiels. Les enfants fréquentent l'école communale, qui se trouve un peu éloignée de leur domicile.

- Le Bourg d'Arnas, où se trouvent de nombreux lotissements, les services publics et les commerces. Le Bourg est essentiellement résidentiel et pavillonnaire. C'est bien sûr ici que se trouve l'école communale.

Périmètre et public du PEDT

La commune d'Arnas comporte une école communale, composée d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

Ce projet éducatif de territoire concerne les deux écoles communales – maternelle et élémentaire – sur le temps de l'enseignement, le temps périscolaire (accueil du matin avant l'enseignement et du soir après l'enseignement, le temps méridien, le mercredi après-midi et les nouveaux temps d'activités périscolaires) et le temps extrascolaire : vacances scolaires.

La Commune a décidé d'élargir le champ d'action du PEDT au relais d'assistantes maternelles (RAM) communal. Les assistantes maternelles sont au nombre de 37 sur tout le territoire. Une douzaine d'entre elles fréquentent régulièrement le relais avec les enfants qu'elles gardent.

Les enfants concernés par ce projet sont les enfants de trois mois à onze ans.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : une école maternelle et une école élémentaire (écoles publiques communales).

Nombre d'enfants potentiellement concernés : 151 enfants pour l'école élémentaire et 106 enfants pour l'école maternelle, soit un total de 257 enfants.

Répartis de la façon suivante en juin 2017, sachant que les prévisions d'effectifs sont stables:

Ecole	Classe	Elèves	Total
Maternelle	PS	28	106 enfants dont 28 petits, 37 moyens et 41 grands
	PS et MS	9 et 16	
	MS et GS	14 et 13	
	MS et GS	11 et 15	
Elémentaire	CP	24	151 enfants Dont 30 CP, 28 CE1, 30 CE2, 27 CM1, 35 CM2
	CP /CE1	6 et 17	
	CE1/CE2	11 et 12	
	CE2/CM1	18 et 8	
	CM 1/CM2	19 et 7	
	CM2	28	

Relais d'assistantes maternelles : 12 assistantes maternelles avec chacune 1 ou 2 enfants.

I. ETAT DES LIEUX

I.1 MODALITES PRACTIQUES DU PEDT

I.1.1 Les temps scolaires et périscolaires

La commune opte pour le maintien de l'organisation antérieure, en vigueur depuis la rentrée 2014.

L'organisation du temps dans les 2 écoles d'Arnas est la suivante, depuis la rentrée 2014 :

	7h30	8 h20	11h45	13h20	15h30	16h30	18h00
Lundi- Mardi- Jeudi	Périscolaire	Temps scolaire	cantine	Temps scolaire	NAP	périscolaire	
Mercredi	Périscolaire	Temps scolaire	surveillance	Accueil périscolaire du mercredi			
	8h20	11h30	12h30				
	7h30	8h20	11h45	13h20	15h30		18h00
Vendredi	Périscolaire	Temps scolaire	cantine	Temps scolaire	périscolaire		

I.1.2 Le temps extrascolaire

L'accueil de loisirs en extrascolaire existe sur chaque période de petites vacances, sauf les vacances de Noël, et au mois de juillet (pas d'accueil en août). Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi, soit en journée complète, soit en demi-journée avec ou sans repas.

I.1.3 Période d'ouverture du RAM

Le RAM est ouvert les lundi matin et mardi matin pour les temps collectifs organisés pour les assistantes maternelles.

Les lundi après-midi, mardi après-midi et mercredi matin, un accueil et une permanence administrative sont assurés pour les assistantes maternelles et les parents.

I.1.4 Durée du PEDT

Ce projet est d'une durée de trois ans, sous réserve des évolutions règlementaires, à compter de la rentrée scolaire 2017.

I.1.5 Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire

SANS OBJET

I.1 .6 Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

La commune d'Arnas est inscrite dans le contrat enfance jeunesse de la Communauté d'Agglomération « Villefranche Beaujolais Saône », pour son accueil de loisirs déclaré et son RAM.

Elle n'est pas concernée par un contrat urbain de cohésion sociale, ce dernier ne s'appliquant pas à ce territoire.

I. 2 ORGANISATION DES ACTIVITES

I.2.1 Mode d'inscription pour les NAP

Pour faciliter l'organisation et le recrutement des animateurs, l'inscription aux NAP est faite pour l'année scolaire, sur les jours de la semaine choisis par les parents.

Les groupes sont formés par période scolaire entre deux vacances. Ils peuvent donc être différents d'une période à une autre. Cela permet d'accueillir des enfants qui n'auraient pas été inscrits dès la rentrée et assure une relative souplesse.

I.2.2 Facturation

Les familles participent financièrement aux NAP, en fonction de leur quotient familial.

La modulation tarifaire en fonction du quotient familial concerne également le prix payé par les familles au centre de loisirs, qui bénéficient en plus d'une aide de la commune par le CCAS de 6,70 € par jour.

		TARIFS 2017 PERISCOLAIRE					
		QF > 1500					
Quotient familial		QF < 700	700 < QF < 900	900 < QF < 1100	1100 < QF < 1300	1300 < QF < 1500	QF > 1500
*Accueil Périscolaire (matin, soir, mercredi midi)		1,20 €/h	1,30 €/h	1,50 €/h	1,60 €/h	1,70 €/h	1,80 €/h
Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) (Lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 16h30)		0,40 €/h	0,50 €/h	0,60 €/h	0,80 €/h	0,90 €/h	1 €/h
Restauration scolaire (Repas + activités)		4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €
Accueil de loisirs	½ journée sans repas	4 €	5 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	½ journée avec repas	6 €	8 €	9 €	10 €	11 €	12 €
	Journée avec repas	8 €	10 €	13 €	15 €	16 €	17 €

La commune envisage de permettre aux familles de procéder au règlement de la restauration scolaire par internet, grâce à un partenariat entre le fournisseur des repas, la commune et la trésorerie.

Les activités du RAM sont gratuites pour les assistantes maternelles et les familles.

I.2.3 Modalités d'information des familles

Les familles sont informées avant la fin de l'année scolaire de l'organisation adoptée pour les NAP, et les fiches d'inscription sont distribuées en juin.

Les documents de référence sont disponibles sur le site internet de la commune, ainsi que les programmes d'animations des vacances scolaires et les menus de la cantine.

I.2.4 L'accueil extrascolaire

Le nombre de places est limité compte tenu de la création récente de cet accueil.

La commune a préféré démarrer cette action avec peu de places. Compte tenu de la qualité des activités proposées, le centre fonctionne à présent quasiment à chaque vacances au maximum de sa capacité. Une réflexion devra être menée dans le courant de ce PEDT pour augmenter la capacité et l'autorisation d'accueil.

La priorité à l'inscription est donnée aux familles d'Arnas, compte tenu du nombre de places limité. On constate une très forte demande d'accueil pour les enfants de 3 à 6 ans.

I.3 ATOUS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

I.3. a. Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

I.3.a.1 Une offre professionnelle

A l'occasion de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, la Commune a confié l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires à l'Association Léo Lagrange Centre Est. Il s'agit d'une d'association d'éducation populaire, implantée sur tout le territoire national, qui existe depuis la fin des années 1940. Ce prestataire s'occupe également de l'animation du RAM.

Le savoir-faire de l'association permet à la commune de disposer d'un grand professionnalisme pour les questions de projets pédagogiques, d'un personnel formé et compétent, et de la possibilité d'assurer des formations BAFA en interne si besoin. D'ailleurs, le prestataire a repris trois anciens employés communaux dont deux ont été formés au BAFA.

L'association fonctionne en réseau avec ses différents sites, ce qui permet des échanges entre professionnels, mais également des rencontres inter centres et inter RAM.

La commune maintient sa volonté forte de proposer une offre d'activités diverses et qualitatives pour la jeunesse de son territoire, ce qui est parfaitement réalisé grâce au partenariat avec l'Association Léo Lagrange Centre Est.

I.3.a.2 Des synergies au service des enfants

La commune peut mettre en avant l'importance de la collaboration entre les services de l'Education Nationale et les services municipaux : mise à disposition de moyens humains et matériels, organisation commune de manifestations, investissement dans le domaine informatique, partenariat avec la bibliothèque municipale ...

Comme il était indiqué dans le précédent PEDT, Arnas bénéficie d'installations éducatives, sportives et associatives de qualité :

A l'école : un gymnase couvert, un stade découvert, une salle d'activités audio-visuelles et une salle d'arts plastiques, une salle de motricité pour les élèves de maternelle, une salle informatique équipée d'une quinzaine d'ordinateurs, un jardin potager.

Au complexe sportif : des courts de tennis, un stade de foot en herbe et un stade en gorr, des terrains de pétanque, deux salles permettant la pratique d'activités diverses (gym, zumba, patins à roulettes ...).

Dans le village : le parc de la mairie avec sa roseraie et son jardin aromatique, la bibliothèque (projet de restructuration en cours pour une médiathèque plus adaptée et plus moderne).

Au relais d'assistance maternelle : une grande salle de vie, avec équipement de motricité, cuisine, terrasse, jardin équipé de jeux d'extérieur adaptés.

I.3.b. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

La principale contrainte du territoire d'Arnas est son accroissement permanent de population.

Bien que maîtrisée par une politique de développement urbanistique raisonnée et cohérente, l'augmentation de la population se traduit inévitablement par une hausse des effectifs fréquentant les écoles.

Arnas a ouvert à la rentrée 2016 une quatrième classe de maternelle. Les effectifs de maternelle étaient de 77 à la rentrée 2014 et de 106 à la rentrée 2016.

Cela entraîne une hausse de la fréquentation de l'accueil de loisirs, qui se constate principalement sur le temps méridien. Les effectifs d'enfants mangeant à la cantine explosent, passant de 100 repas en pointe à la rentrée 2014 à 190 repas en pointe en juin 2017.

La traduction immédiate de ce phénomène est un manque de place : restaurant scolaire trop petit, nécessité de déployer des groupes de NAP dans les classes alors que les enseignants sont parfois encore présents.

Il faut également dimensionner l'offre de NAP et créer des groupes supplémentaires chaque année, ce qui a inévitablement un coût pour la commune.

La commune a un projet de création d'un nouveau bâtiment à vocation scolaire, à moyen terme, qui devra prendre en compte les effectifs croissants actuels et les prévisions à plus long terme.

I.4 Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

La mise en œuvre du PEDT mobilisera :

- les élus du conseil municipal concernés par les affaires scolaires, la bibliothèque, le développement durable, la valorisation de la commune ;
- les enseignants ;
- la direction de l'Association Léo Lagrange Centre Est, gestionnaire du centre de loisirs et du RAM ;
- les services de la commune : ATSEM, services administratifs et techniques ;
- les familles ;
- la direction du relais d'assistance maternelle et les assistantes maternelles ;
- les associations communales ;
- les membres du conseil municipal des jeunes.

et aussi :

- les locaux scolaires ;
- le complexe sportif ;
- la bibliothèque municipale ;
- le relais d'assistance maternelle;
- les locaux du centre de loisirs ;
- le parc de la mairie.

D'un point de vue financier :

- la commune n'a pas encore évalué le coût global à l'élève sur temps scolaire ;
- le temps périscolaire coûte 107 000 € par an ;
- les NAP coûtent 35 000 € par an ;
- le temps extrascolaire coûte 47 000 € par an
- l'animation du RAM coûte 17 000 € par an (coût global de fonctionnement non évalué).

II. CONTENU DU PEDT

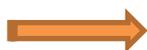
II.1. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

La commune souhaite maintenir et renforcer les objectifs affichés de l'ancien PEDT :

- installer l'enfant et l'école au centre de la vie de la commune en créant des liens entre tous les acteurs de l'enfance ;
- proposer des activités sportives, ludiques et culturelles sur tous les temps de l'enfant ;
- respecter les besoins des enfants et leur rythme de développement ;
- favoriser leur créativité, leur autonomie, leur sociabilité,...
- accueillir les enfants porteurs de handicap et apprendre la différence ;
- impliquer les parents et les familles dans les projets ;
- répondre aux besoins de garde des parents et familles ;
- développer les échanges intergénérationnels ;
- intensifier l'investissement des écoles dans le développement durable.

II.2. LES AXES PREVUS DANS LE PEDT

Axe 1 : Projet ABMA : Aller Bien pour Mieux Apprendre



Arnas est la seule école élémentaire du Rhône à participer à ce dispositif, qui concerne principalement des collèges.

Il s'agit de mener à bien un projet global sur plusieurs années visant à créer les conditions les plus favorables aux apprentissages et au bien-être des élèves et de tous les intervenants dans l'école : enseignants, ATSEM, intervenants pédagogiques, animateurs, personnel d'entretien, agents de restauration scolaire ...

Il est prévu une enquête auprès de tous les intervenants pour définir les priorités d'action à mettre en place. 3 pistes sont tout de même identifiées pour ce PEDT :

- l'éducation à la santé (alimentation, handicap),
- la prévention des situations problématiques : lutte contre le harcèlement, suivi unique des différents temps de la journée,
- les mesures de protection : mise en place de matériel et mobilier adapté, formation aux premiers secours.

Axe 2 : Optimisation du partage des locaux et du matériel

Il s'agit de chercher à améliorer une problématique pointée par le précédent PEDT et liée aux locaux de l'école. Le nombre de groupes de NAP est plus important que les espaces disponibles pour les activités, notamment du fait que les salles de loisirs de la commune ne sont pas à proximité des locaux scolaires. De ce fait, certains groupes de NAP doivent utiliser des salles de classe et le réfectoire scolaire.

Il convient dans ces conditions de définir plus précisément les règles d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel commun.

Axe 3 : Amélioration de la communication avec les familles

La commune souhaite développer l'implication des familles dans la vie de l'école et du centre de loisirs. Elle souhaite également utiliser l'école et le centre de loisirs pour faire connaître le RAM et ses compétences aux familles.

Pour cela, il convient d'accentuer la communication, notamment au travers du numérique (blogs, tablettes, services à distance) et en continuant la réalisation d'enquêtes de satisfaction ou d'opinion. Cela permettra d'adapter en permanence l'offre aux attentes.

En matière de concertation, la commune associe les familles aux réunions importantes pour la vie de l'école, mais la participation n'est pas toujours satisfaisante. Une réflexion sera menée sur les modalités de réunion.

Axe 4 : Inscrire l'école dans le développement durable

La commune s'est engagée dans une démarche Agenda 21 et souhaite y associer pleinement les enfants.

Il s'agira donc de développer les outils numériques pour la communication et l'information, envisager la création d'un pédibus, lutter contre le gaspillage notamment au restaurant scolaire, travailler autour du recyclage ...

Axe 5 : Renforcement ou maintien des objectifs du PEDT 2014/2017

La commune souhaite continuer l'accueil des enfants porteurs de handicap en mettant en œuvre les solutions matérielles ou le soutien humain nécessaire, sur le temps scolaire et extrascolaire.

Enfin, il s'agit également de faire perdurer les liens créés au sein de la commune entre les différents acteurs de l'enfant, en développant les actions communes avec le RAM et les actions du conseil municipal des jeunes.

II.3. LES ACTIVITES

Le PEDT s'articule avec les projets d'école, en collaboration avec les équipes enseignantes et pédagogiques, et avec les activités extrascolaires : les NAP et le centre de loisirs sont intégrés dans le PEDT.

II.3.a. Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Les activités proposées en NAP seront, comme précédemment :

Pour l'école maternelle : psychomotricité, lecture publique, jeux de société, activités manuelles, cuisine, chant, éveil musical, relaxation, jardinage, découverte du monde ...

Pour l'école élémentaire : jeux de société, sports collectifs, activités manuelles, ateliers lecture et écriture, cuisine, jardinage, actions de sensibilisation au développement durable et à l'environnement, aide aux devoirs, éveil scientifique, chant, musique...

II.3.b Activités extra scolaires

La commune a créé en 2014 un centre de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans. Il est aujourd'hui au maximum de sa capacité d'accueil. Ce centre fonctionne lors des vacances scolaires (hors vacances de Noël) et au mois de juillet.

Les activités sont organisées et adaptées par tranche d'âge, pour respecter le rythme et le développement des enfants. Elles visent à garantir aux enfants l'autonomie, la citoyenneté, la socialisation, l'échange ... tout en veillant :

- au respect des étapes du développement affectif, social et intellectuel des enfants,
- à offrir des activités variées et enrichissantes, mais aussi la possibilité pour les enfants de choisir leurs activités,
- à la participation et l'implication des parents,
- à la création de liens entre générations.

Quelques exemples d'activités : cinéma, théâtre, expositions, piscine, actions en faveur du développement durable, du respect de l'environnement, nombreux jeux pour développer le vivre ensemble, jardinage et potager, rencontres inter centres de loisirs, découverte de sports originaux (capoeira, kin ball, sarbacane), rencontre avec les seniors pour la création de liens et la transmission de savoir entre générations, rencontre avec le RAM ...

Le centre de loisirs recevant très régulièrement au moins un enfant porteur de handicap, des activités liées au vivre ensemble et à la compréhension et au respect de la différence continueront à être proposées. Le partenariat avec l'association Autisme Ambition Avenir est maintenu.

II.3.c. Les activités sur le temps scolaire

Pour les activités culturelles : partenariat avec le CCAB pour des activités artistiques et théâtre (participation des enfants au festival d'arts numériques Arnas 2.0), développement des activités lecture et création d'ouvrages avec l'association arnassienne Des Livres et des Histoires (participation des élèves au salon du livre d'Arnas, spectacles ou lectures publiques avec invitation d'écoles des alentours) ...

Pour les activités sportives : intervention d'un éducateur sportif, cycle piscine pour l'élémentaire, collaboration avec le club de tennis d'Arnas Lacenas et le club de patin à roulettes, marche nordique ...

Pour les activités citoyennes : participation à la journée nettoyage, opérations de récupération pour recyclage, mise en valeur plastique d'objets de récupération, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ...

II.3.d. Les activités au RAM :

Le RAM développe :

- un projet de coopération avec le club du troisième âge pour la création d'un raconté tapis ;
- une rencontre avec les 3/6 ans du centre de loisirs sur une demi-journée d'animation de jeux par la ludothèque de Villefranche, ainsi que sur une animation liée à la ferme ;
- une proposition de conférences sur le thème de la parentalité adressées aux parents de tous les enfants concernés par le PEDT ;
- des rencontres intergénérationnelles régulières avec les résidents de l'EHPAD Château du Loup.

II.4. Les partenaires du PEDT

II.4.a. Partenaires institutionnels :

- Equipes enseignantes
- Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Caisse d'Allocations familiales
- Acteur des temps périscolaires et extrascolaires : Leo Lagrange
- Parents d'élèves

II.4.b. Partenaires associatifs :

- Club de patin à roulettes
- Club de l'amitié (3^{ème} âge)
- Ludothèque de Villefranche
- Centre culturel associatif Beaujolais
- Association des Livres et des Histoires
- Association Arnas Solidarité (qui organise le Téléthon)
- Domaine de la Sauvageonne (club d'équitation)
- Tennis club

II.4.c. Partenaires internes :

- ATSEM
- Services municipaux
- Elus
- Membres du conseil municipal des jeunes
- Membres de la commission Agenda 21

III MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

III.1 Coordination du projet

Elus référents :

Monsieur Romanet-Chancrin, maire
Madame Chollat, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse
Adresse : Mairie, 2 square du Souvenir 69400 ARNAS
Tèl : 04.74.65.07.84
fax : 04.74.09.11.34
mail : mairie.arnas@wanadoo.fr

Composition de la structure de pilotage :

Monsieur le Maire
Madame l'Adjoint au Maire déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse
Madame la directrice générale des services
Monsieur l'Inspecteur de circonscription
Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Caisse d'Allocations familiales
Les directeurs d'école
Les ATSEM
Des représentants de parents d'élèves
La direction du centre de loisirs
La direction du relais d'assistantes maternelles

III.2. Éléments prévus dans le bilan, l'évaluation du projet :

Périodicité des réunions :

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour suivre l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet. En cas de difficulté ou de nécessité, des réunions complémentaires pourront avoir lieu.

Le bilan comprendra les éléments chiffrés de fréquentation des temps concernés, ainsi que les données relatives aux activités proposées et les éléments qualitatifs de réalisation des objectifs du PEDT.

Evaluation :

L'évaluation, en fin de période (2020), relèvera d'un travail en commun, validé par les partenaires composant la structure de pilotage. Elle fera l'objet d'une réunion du comité de pilotage pour sa présentation. L'évaluation portera sur la réalisation des objectifs inscrits dans le présent document.

Modalités de modification par avenant :

Le PEDT est prévu pour trois ans. Cependant, il pourra être modifié pour être adapté aux remarques et observations émises par le comité de pilotage durant l'année.

ANNEXES :

1. Présentation simplifiée des objectifs du PEDT
2. Plaquette du centre de loisirs pour 2016